

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3765**

commune (s) : Jonage

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole situé rue des Biesses et appartenant à Mme Claudette Loew

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020**Décision n° CP-2020-3765**

commune (s) : Jonage

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole situé rue des Biesses et appartenant à Mme Claudette Loew**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création d'une piste cyclable le long de la rue des Biesses à Jonage, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain agricole de 23 m² à détacher de la parcelle cadastrée ZM 3, occupée par un agriculteur, située rue des Biesses, propriété de madame Claudette Loew, pour laquelle un accord a été conclu.

Aux termes du projet d'acte, ce terrain agricole, classé en zonage A du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), serait acquis au prix de 23 €, soit 1 € le mètre carré, et intégrerait le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 23 €, d'une parcelle de terrain agricole de 23 m², à détacher de la parcelle cadastrée ZM 3, occupée par un agriculteur, située rue des Biesses à Jonage et appartenant à madame Claudette Loew, selon les conditions énoncées ci-dessus, dans le cadre de la création d'une piste cyclable le long de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 18 mars 2019, pour un montant de 19 799 999,48 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O5048.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 23 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.